

Valerio Therapeutics

Société Anonyme au capital social de 3 505 079,43 Euros
Siège Social : 49 boulevard du Général Martial Valin – 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'options de souscription d'actions ou d'options d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2025

Dix-neuvième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre maximum d'options de souscription d'actions est de 17 525 000, chaque option donnant droit de souscrire ou d'acheter une action de la société, soit une augmentation de capital d'un montant maximum nominal de 175 250 euros, sur la base d'une valeur nominale de 0,01 euro par action.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris, le 8 septembre 2025

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Laurent Cazebonne